

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**4 JUIN 2019**

**N° 36**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## S MMAIRE

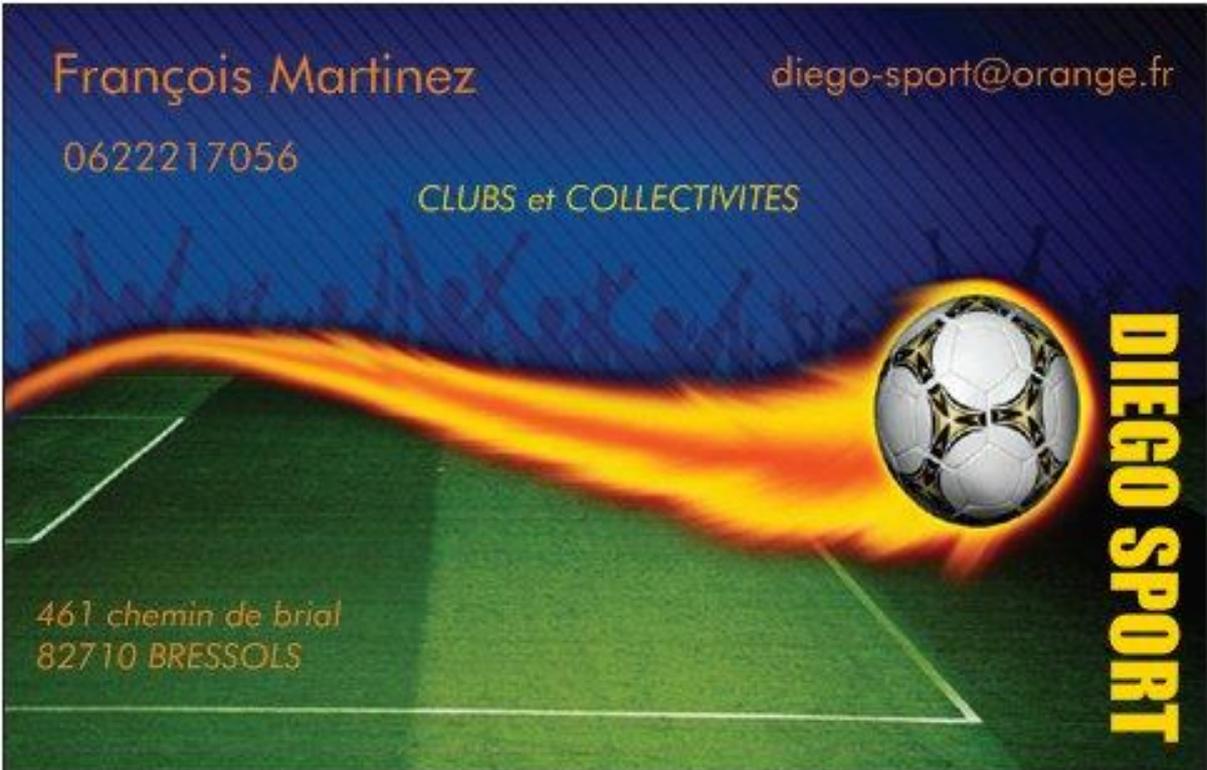


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 22,
- Sportivité semaine 22,
- Cagnotte Tortosa,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,
- Infos terrain,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Coupe de la Haute-Garonne,
- Formulaire Challenge Sportivité Clubs.

**SAISON 2018 - 2019**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr

0622217056

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 3 Juin 2019.

Présents : Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ et Marcel MARTINS.

## PENSE-BETE

### ❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

### ❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

#### ⑤ SANCTIONS

**Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

##### JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

**En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.**

#### ⑥ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

#### ⑦ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.

# INFORMATIONS LICENCES



## **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 13/11 (04 joueurs) et à partir du 12/03 (4 joueurs),

**ALTRAN FOOT** : à partir du 04/12 (1 joueur),

**USEMA COLOMIERS** : à partir du 30/10 (2 joueurs),

**AGATE FC** : à partir du 20/11 (1 joueur),

**LES FOOT FURIEUX** : à partir du 06/11 (2 joueurs),

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 30/10 (4 joueurs),

**AS MATRA** : à partir du 20/11 (1 joueur),

**SB SPORT** : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur) et à partir du 19/02 (1 joueur),

**SHAKHTAR TOLOSA** : à partir du 04/12 (2 joueurs).

# RESULTATS

## SEMAINE 22 DU 27/05/19 AU 29/05/19

### RATRAPAGE

#### *Division : Honneur – Journée 4 aller (du 12/11/18)*

LES VIEILLES CANAILLES	<b>2</b>	-	<b>3</b>	TOULOUSE SA
------------------------	----------	---	----------	-------------

#### *Division : Excellence – Journée 18 retour (du 20/05/19)*

MECAPROTEC FC	<b>1</b>	-	<b>2</b>	SHADOCKS SEILH
---------------	----------	---	----------	----------------

#### *Division : Honneur – Journée 12 retour (du 18/02/19)*

ATHLETICO TOLOSA B	<b>0</b>	-	<b>3</b>	POTO
--------------------	----------	---	----------	------

#### *Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour (du 21/02/19)*

AS SAINT LOUP CAMMAS	<b>3</b>	-	<b>0</b>	SHAKHTAR TOLOSA <b>F</b>
----------------------	----------	---	----------	--------------------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

## SPORTIVITE SEMAINE 22

**UNE** sortie temporaire et **DEUX** avertissements pour **3** rencontres arbitrées.

## CAGNOTTE « TORTOSA »

Une délégation de plus de 100 sportifs FSGT-OCITANIE participera aux Jeux Mondiaux qui auront lieu à Tortosa en Espagne la première semaine de Juillet. A cette occasion, pour aider les participants, une cagnotte a été mise en place :

<https://www.leetchi.com//fr/c/rGGEV34r>

Nous comptons sur votre générosité.

## SANCTION EN RETARD

**Rencontre O. TOULOUSE / AS SAINT LOUP CAMMAS du 22/05/19 – Promotion Excellence – Journée 18 retour :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D - a**), décide :

Pour "**JEU VIOLENT**"

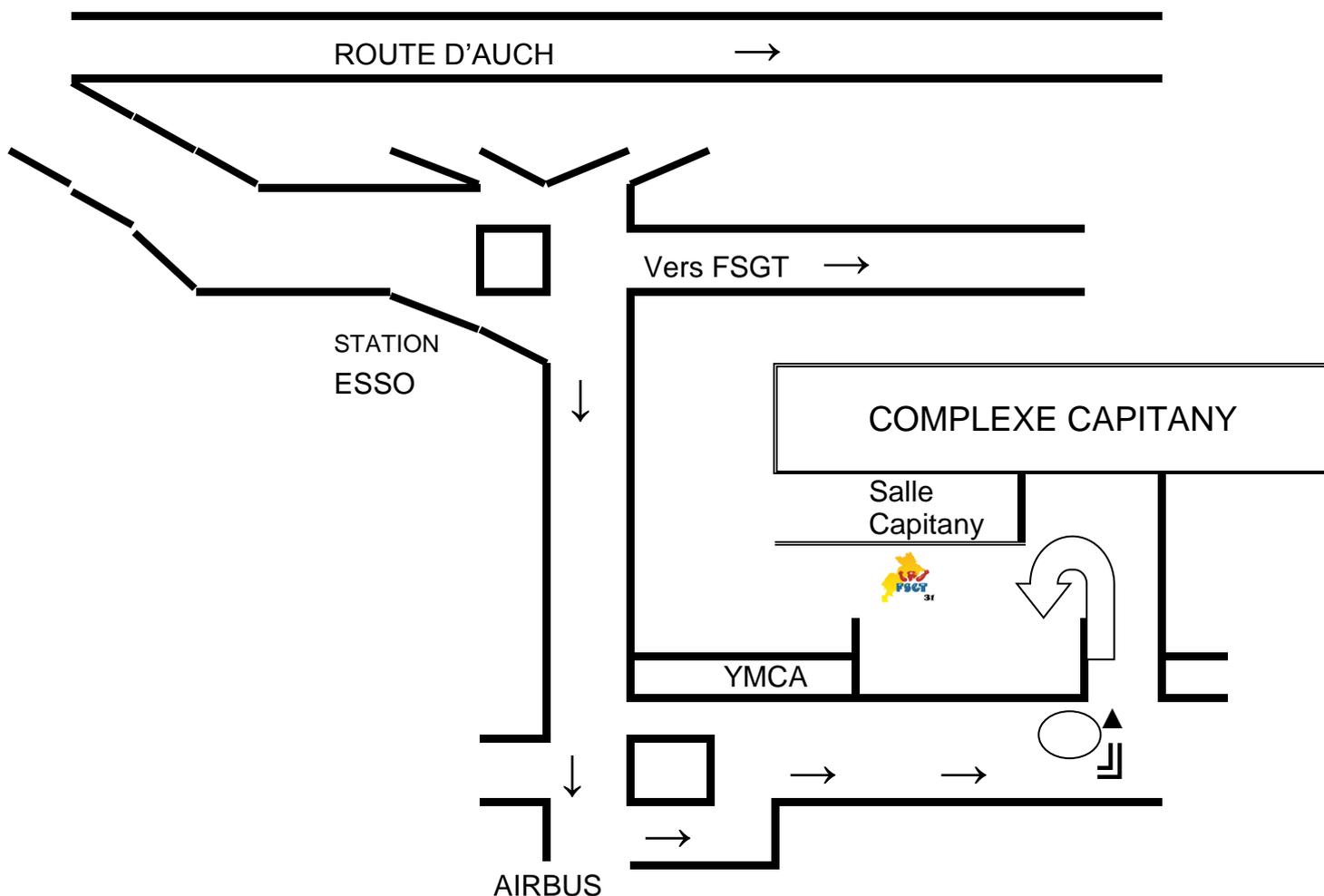
**– EXCLUSION –**

**(ART 32 - §D - a),**

CATALA Cédric, licence n°55560963 (AS ST LOUP CAMMAS)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique à compter du 03/06/2019.**

# ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **JEUDI 20 juin 2019 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées.

## Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

## Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

***Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.***

## **INFO TERRAIN**

***Les vestiaires du synthétique du Stadium sont de nouveau opérationnels. Les clubs et les arbitres peuvent s'y rendre directement comme auparavant.***

## **SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE**

### **AVRIL - MAI**

#### **1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :**

ASCA	LES FOOT FURIEUX	SHAKHTAR TOLOSA
USA FOOT	LES SHADOCKS DE SEILH	SOPRA STERIA FOOT
ALTRAN FOOT	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A
US CAF	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B
AS DRT	FC POTO	ATHLETICO TOLOSA C
DYNAMO FC	FA ROQUES	TOLOSA FOOT SYSTEM
FORZA VIOLA FC	AJ ST EXUPERY	O. TOULOUSE

#### **2- Equipes non pénalisées, 1<sup>ère</sup> année :**

CPAM	AS MATRA
AGATE FC	O. MECAHERS

#### **3- Equipes non pénalisées, 2<sup>ème</sup> année :**

LES VIEILLES CANAILLES

#### **4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :**

**5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :**

USEMA COLOMIERS

ASEAT

AS ST LOUP CAMMAS

**6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :**

AC2L

IO TEAM

SB SPORT FC

ASC CNES

MISTRAL P.L.

TOULOUSE SA

FONBO FC

NEW TEAM

## COUPE DE LA HAUTE-GARONNE

### LES FINALISTES



# FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS

**!** ATTENTION : DERNIERE SEMAINE POUR VOTER

La fin de saison approche.

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **8 juin 2019**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

**CLUB :** \_\_\_\_\_

## DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
FOOT FURIEUX	
LES SHADOCKS DE SEILH	
MECAPROTEC FC	
PASPORT	
FC POTO	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

## DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
ALTRAN FOOT	
ASC CNES	
FONBO FC	
MISTRAL P.L.	
FA ROQUES	
AS ST LOUP CAMMAS	
SHAKHTAR TOLOSA	
ATHLETICO TOLOSA A	
OLYMPIQUE TOULOUSE	

## DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
ASCA	
DYNAMO FC	
FORZA VIOLA FC	
IO TEAM	
LES VIEILLES CANAILLES	
AS MATRA	
NEW TEAM	
SB SPORT FC	
TOULOUSE SA	

## DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
US AERO FOOT	
AGATE FC	
US CAF	
CPAM	
AS DRT	
OLYMPIQUE MECAHERS	
SOPRA STERIA FOOT	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1° .....  
 2° .....  
 3° .....

